

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 8 août 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-08-08-4732 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 8 août 2018 à 19 h 20.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

18-08-08-4733 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 8 août 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Abrogation de la résolution no. 18-05-07-4647 : Octroi d'un contrat - Construction d'un garage municipal sur le lot 5 086 140;
- E) Période de questions;
- F) Levée de l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

18-08-08-4734

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 8 août 2018 tel que présenté.

Adopté

Abrogation de la résolution no. 18-05-07-4647 – Octroi d'un contrat - Construction d'un garage municipal sur le lot 5 086 140

Considérant que le conseil municipal a octroyé un contrat pour la construction d'un garage municipal par sa résolution No. 18-05-07-4647 lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

18-08-08-4735

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal abroge la résolution no. 18-05-07-4647 dans l'attente de l'approbation ministérielle de la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme PIQM – sous-volet 5.1

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-08-08-4736

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19h 22.

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, greffière de séance